



Avis n° 23-131918

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur [https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:"23-131918"](https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:)

Département(s) de publication : 75
Annonce No **23-131918**

[I.II.III.IV.VI.](#)

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Agence du Numérique en Santé, 2-10, rue d'Oradour sur Glane - PariSanté Campus, 75015, PARIS, F,
Téléphone : (+33) 58 45 33 31, Courriel : ans-marches@esante.gouv.fr, Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://esante.gouv.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://agence-numerique-sante.e-marchespublics.com>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://agence-numerique-sante.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://agence-numerique-sante.e-marchespublics.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Santé

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Prestations de migration, évolution, hébergement, exploitation des infrastructures téléphoniques et réseau, déploiement technique de la solution SI-Samu, services tél., données des sites SI-Samu

Numéro de référence : 2023-08

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 64210000

Descripteur supplémentaire : RC03

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Le présent marché a pour objet des prestations de construction, d'hébergement, d'exploitation des infrastructures téléphoniques et réseau, de déploiement technique de la solution SI-Samu et de services téléphoniques et données des sites SI-Samu.

II.1.5) Valeur totale estimée :



Valeur hors TVA : 80 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 64210000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 72700000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 72400000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : Dans les locaux du Titulaire et dans les établissements de santé sièges de Samu.

II.2.4) Description des prestations : Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de migration, d'évolution, d'hébergement, d'exploitation des infrastructures téléphoniques et réseau, de déploiement technique de la solution SI-Samu et de services téléphoniques et données des sites SI-Samu.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 80 000 000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché a une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification au Titulaire. Il peut être reconduit 2 fois pour un an, par reconduction tacite. Sa durée maximum est de 6 ans. Si l'ANS décide de ne pas reconduire le marché, elle informe le Titulaire 3 mois au plus tard avant la période en cours par tout moyen permettant d'attester de la date de réception de la décision.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre de candidats envisagé : 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Le nombre minimum de candidats admis à présenter une offre est de trois (3). L'ANS ne fixe pas de nombre maximum de candidats retenus pour participer à la suite de la procédure. Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre minimum indiqué, l'ANS pourra poursuivre la procédure avec les candidats satisfaisant aux critères de sélection en application de l'article R2142-18 du CCP. Les critères de sélection des candidatures et leur pondération sont les suivants : 1/ Capacité financière du candidat, adéquation des moyens financiers au regard des documents et informations demandés à l'article 11.2.1 du RC au titre de la capacité économique et financière sur 40 points; 2/ Capacité technique et professionnelle du candidat sur 60 points, appréciée au regard :- Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement (20 points) ; - Moyens matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations objet de l'accord-cadre (25 points) ; - Références du candidat au regard de la nature de l'objet du présent accord-cadre (15 points).

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne



Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :

- II.2.14) Informations complémentaires : Le présent marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire au sens des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 96 000 000 euros HT soit 115 200 000 euros TTC sur la durée totale de l'accord-cadre.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

- III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : - une lettre de candidature (imprimé DC 1 ou équivalent) dans laquelle le candidat précise s'il se présente seul ou en groupement. En cas de groupement momentané d'entreprises, une seule lettre de candidature est à remettre, laquelle doit clairement faire apparaître la forme du groupement, les membres du groupement, le mandataire du groupement, mais chaque membre du groupement doit remettre l'ensemble des autres pièces et renseignements demandés;- une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner (article R. 2143-3 1° du code de la commande publique).

- III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires concernant les services objet de l'accord-cadre, réalisés au cours des trois (3) derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles;- une police d'assurance en responsabilité civile, d'exploitation ou professionnelle, conformément aux dispositions de l'article " Assurances " du CCAP du marché.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

- III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - une présentation des principales prestations réalisées au cours des trois (3) dernières années auprès d'acteurs des domaines d'activité public et privé. Pour chaque prestation présentée seront indiqués : le destinataire (public ou privé), le montant du contrat, sa date de début et sa date de fin, les principales tâches réalisées. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois (3) dernières années; - une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

- III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

- III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

- III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

- III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

- III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

- IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

- IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique
Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre
Accord-cadre avec un seul opérateur
Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans : Le marché est conclu pour une durée supérieure à quatre ans, eu égard à son objet et dans la mesure où de nombreux facteurs - techniques, financiers, opérationnels - contribuent à retenir une durée supérieure à quatre ans.
- IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
- IV.1.5) Information sur la négociation
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations
- IV.1.6) Enchère électronique :
- IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui
- IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
- IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure
Numéro de l'avis au JO série S :
- IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation
23 octobre 2023 - 12:00
- IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
Date : 22 novembre 2023
- IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
français
- IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
L'offre doit être valable jusqu'au :
ou
Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)
- IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres
Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

Section VI : Renseignements complémentaires

- VI.1) RENOUELEMENT
Il s'agit d'un marché renouvelable
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
- VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES
La facturation en ligne sera acceptée
- VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement et dans sa globalité sur la plate-forme de dématérialisation : <https://agence-numerique-sante.e-marchespublics.com>. Certains documents listés à l'article 10.2 du Règlement de consultation ne sont pas disponibles via le profil acheteur, les modalités d'accès à ces documents sont énoncées à l'article 10.2 du RC. Les candidats à la présente consultation ont l'obligation de remettre leur candidature et leur offre par voie dématérialisée sur la plateforme de dématérialisation <https://agence-numerique-sante.e-marchespublics.com>, à défaut l'offre est considérée comme irrégulière. Le marché public est passé selon une procédure avec négociation en application des dispositions des articles L. 2124-1 et L.2124-3 ainsi que R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique. Cette procédure se déroule selon les phases suivantes : 1. Sélection des candidats à remettre une offre initiale ; 2. Invitation des candidats à remettre une offre initiale ; 3. Envoi des convocations à la phase de négociation ; 4. Phase de négociation ; 5. Invitation des candidats à remettre une offre finale. Les exigences minimales et les critères d'attribution tels que prévus au règlement de consultation ne peuvent pas faire l'objet de négociations. Les offres seront analysées en fonction des critères et de la pondération associée tels que décrits dans le règlement de consultation. Les candidats peuvent faire parvenir à l'ans, une copie de sauvegarde de leur envoi électronique de leur offre (ensemble des documents constituant la candidature et l'offre) sur support physique électronique (Cd-Rom, Dvd-Rom, Clé usb ...) ou sur support papier. Les modalités de remise des copies de sauvegarde sont précisées dans le Règlement de consultation. L'attention des candidats est attirée sur le fait que certains documents ne sont pas joints au Dossier de Consultation et peuvent être consultés dans les locaux de l'ans, situés 2-10 rue d'Oradour-sur-glâne - Paris 15ème uniquement sur rendez-vous préalablement demandé conformément aux dispositions prévues dans le Règlement de consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75181, Paris, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00, Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Recours susceptibles d'être formés contre le présent marché public : -référé précontractuel, depuis le début de la passation jusqu'à la signature du contrat (CJA, article L. 551-1); -référé contractuel, après la signature du contrat (cja, l 551-13); -recours en contestation de validité, pouvant être exercé par les tiers au contrat, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriés.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75181, Paris, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00, Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

21 septembre 2023